

16 MAI 2025

**Commune de Lavans-lès-Saint-Claude****Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2025
PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le lundi 14 avril 2025 à 18h30, en mairie principale de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE et Virginie REYBIER.

Absents excusés : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT), Denis CREVOISIER (pouvoir à Magali PHILIPPE), Magali LAHU (pouvoir à Véronique ASNAR), Nathalie MICHAUD (pouvoir à Emmanuel MICHAUD), Anaïs OVERNAY (pouvoir à Antoine PULICE) et Guillaume SAILLARD (pouvoir à Rachel DA SILVA TEIXEIRA).

Benoit MILLET Directeur Général des Services, est présent.

Marie-Françoise FAVRE, adjoint administratif principal 1ère classe, est présente pour assurer le secrétariat de l'assemblée.

Dominique CHAPEZ et Jean-Paul BERNASONI assistent à la première partie de la séance consacrée aux finances, pour présenter les aspects techniques des projets de budgets.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Magali PHILIPPE se porte volontaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus qui ont pris part à la tenue des bureaux de vote lors des deux derniers scrutins des élections législatives partielles, et ont ainsi assuré leur bon déroulement.

Par ailleurs, il précise que le compte rendu du conseil du 27 mars 2025 n'ayant été que récemment finalisé, il sera soumis à l'approbation du Conseil lors de sa prochaine séance, en même temps que le compte-rendu de la présente séance.

Enfin, il tient à remercier les élus qui ont activement pris part à l'élaboration des budgets qui vont être présentés, au sein des réunions de la commission des finances, tout comme les collaborateurs, membres du personnel, pour la préparation des documents, pour leur présence et leurs échanges.

BUDGETS PRIMITIFS

Le maire rappelle que les projets de budgets qui vont être présentés ont été travaillés par la commission finances qui s'est réunie trois fois à cet effet.

Dominique CHAPEZ déroule les projets des budgets annexes « assainissement », et « lotissement Crêt du Bief 1 », et de la section « fonctionnement » du budget principal, et apporte les commentaires techniques.

Le maire apporte les éléments complémentaires de contexte.

Il explique que la situation budgétaire du pays aura des conséquences sur le budget des collectivités, et que le projet de loi de finances pour 2025 prévoit des mesures pour « redresser les comptes publics ».

Une mesure qui impactera nos budgets est l'augmentation de 12% du taux des cotisations vieillesse des employeurs pour les agents affiliés à la CNRACL (agents titulaires).

L'arrivée du terme de plusieurs emprunts en 2026 générera une baisse des annuités de remboursement de 49.000 €.

A contrario, le démantèlement de la ligne ENEDIS 225.000 volts Génissiat / Champagnole entrainera la perte de 36.890 € de la redevance au titre des 13 pylônes installés sur le territoire communal.

Il rappelle qu'il faut prévoir le financement de nombreux équipements, au nombre desquels : le cheminement piétonnier conduisant au collège, le futur centre de vie locale (mairie / salle des fêtes), la mise aux normes du réseau d'assainissement collectif impliquant la réfection des voiries et le remplacement des réseaux secs et de l'éclairage public, et l'équipement en défense incendie consistant en l'installation de réserves enterrées ou aériennes, ou l'extension de réseaux.

Arrivée de Mme Véronique ASNAR à 18h50.

1°- Budget annexe « assainissement » :

Le projet de budget assainissement (établi hors T.V.A.) est présenté comme suit :

| | DEPENSES € | | RECETTES € | |
|-----------------------|------------|---------|------------|---------|
| | CR | 2025 | CR | 2025 |
| Exploitation | | 273 561 | | 273 561 |
| Investissement | 13 205 | 263 172 | | 276 377 |

Il est approuvé à l'unanimité.

Concernant le schéma directeur d'assainissement, Monsieur le maire rappelle que de ce document découleront toute une série de travaux qu'il conviendra de réaliser sauf si le transfert de la compétence au bénéfice de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est acté pour le 1^{er} janvier prochain. A ce jour, rien n'est décidé à ce sujet.

2°- Budget annexe « lotissement Crêt du Bief 1 » :

Le projet de budget « lotissement Crêt du Bief 1 » (établi hors taxes) est présenté de la manière suivante :

Le maire précise que tous les lots autres que ceux des ilots B, E et G, font l'objet de ventes signées ou en cours de régularisation, et que ce projet ne prévoit pas de travaux pour 2025. En effet, la définition du terme de validité du règlement de la première tranche aura une incidence sur la possibilité d'aménager différemment les ilots B, E, G, concomitamment à la seconde tranche.

Comme l'an dernier, il propose de prévoir qu'une somme de 50.000 € provenant du budget principal soit inscrite pour abonder ce budget, en vue de la réduction progressive du déficit prévisionnel de l'opération.

Le projet de budget présenté est le suivant :

| | DEPENSES € | | RECETTES € | |
|-----------------------|------------|-----------|------------|-----------|
| | CR | 2025 | CR | 2025 |
| Fonctionnement | | 2 687 976 | | 2 687 976 |
| Investissement | | 2 567 976 | | 2 567 976 |

Il est approuvé à l'unanimité.

3°- Budget principal.

Les projets des sections « fonctionnement » et « investissement » sont respectivement présentés par Dominique CHAPEZ et Jean-Paul BERNASCONI.

Le maire explique que cette année encore, pour absorber en partie les conséquences de l'inflation, les bases de la taxe foncière ont été relevées de 3,9% par l'Etat, ce qui assure par simple effet mécanique une recette supplémentaire de 24.028,00 €.

Il rappelle que les taux d'imposition sont actuellement les suivants : foncier bâti 43,13 %, foncier non bâti 43,03 % et taxe d'habitation sur résidences secondaires 9,54 %.

Comme tous les ans depuis la réforme de 2021, il insiste sur le fait que ces taux sont trompeurs puisque les produits attendus après l'application de ce taux sont affectés d'un coefficient correcteur qui diminue le résultat d'une somme de 585 446 € ; laquelle somme n'entre pas dans les caisses de la commune.

Les membres de la commission finances ont souhaité augmenter les taux de 2% pour assurer un revenu constant face à l'augmentation des charges générales et des charges salariales, et pour compenser la perte de la taxe « pylônes ».

Rachel DA SILVA TEIXEIRA insiste sur le fait que les taux d'imposition ne sont pas les plus élevés du territoire, et, par exemple, inférieurs à ceux de Chassal-Molinges, commune qui n'offre pas le même niveau de services et de commerces.

Emmanuel MICHAUD réitère sa position favorable et sa préférence pour une augmentation régulière modeste de la fiscalité, plutôt qu'une hausse conséquente pour pallier dans l'urgence une situation financière qui deviendrait fragile.

Arrivée de Mme Annie AROURI, qui a dû assister au conseil d'administration du collège, à 19h55.

Conformément à la position de la commission, le projet de budget présenté intègre une augmentation des taux de 2% qui assurerait un produit supplémentaire de 39 067,00 € et qui déterminerait les nouveaux taux suivants :

- TFPB : de 43,13% à 43,99%,
- TFNB : de 43,03% à 43,89%,
- TH résidences secondaires de 9,54% à 9,73%.

Subventions :

Le conseil valide les propositions d'attribution de subventions validées par la commission finances pour un montant de 39.000 €.

La proposition, approuvée par la commission finances, s'appuie sur une étude des dossiers de demandes réalisée par les adjoints Rachel DA SILVA TEIXEIRA et Alain JEANNIER chargés respectivement des finances et de la vie associative, qui étudient, au cas par cas, les dossiers de demande de subventions déposés par les associations.

Ils insistent sur la nécessaire rigueur que doivent respecter les associations dans la complétude de leurs dossiers.

Ils rappellent que l'argent public ne doit pas alimenter la trésorerie des associations, mais les aider à assurer leur fonctionnement pour contribuer à la qualité des activités, aux performances de leurs équipes ou adhérents, à l'animation de la commune, et la participation à la vie publique locale.

Section investissement :

Le projet de budget investissement, service par service, s'élève à 1.775.120,00 €. Sa construction a fait l'objet de nombreux échanges entre les services et les élus, puis d'arbitrages par la commission finances.

La dernière version est présentée, par service et ligne par ligne, par Jean-Paul BERNASCONI.

Les principales réalisations projetées pour 2025 sont :

- Reconstruction de la salle polyvalente de Pratz,
- Aménagement du cheminement piétons au virage SMOBY et mise en place d'un dispositif plus sécurisant que les glissières actuelles,
- Honoraires de maîtrise d'œuvre et avance SIDEC pour éclairage public en vue de la réalisation du cheminement piéton reliant la rue de la Cueilie au collège, le long de la R.D. 118 (l'objectif étant de lancer les marchés en fin d'année pour un commencement de chantier début 2026),
- Restauration du Christ de la Chapelle Saint-Romain, pour laquelle le retour est enfin confirmé,
- Etude de faisabilité du centre de vie locale intégrant une nouvelle salle des fêtes et une nouvelle mairie,
- Installation d'une terrasse bois dans la cour de l'accueil de loisirs,
- Participation au coût d'électrification de la ferme caprine de la Roche Lezan,
- Achats de gros équipements pour le centre technique : tracteur tondeuse + broyeur, brosse balayeuse, nettoyeur HP ... ,
- Installation de sols amortisseurs souples sous les jeux de la place centrale (en remplacement des gravillons) et de l'école maternelle,
- Remplacement de l'abribus au carrefour du Caton,
- Réfection de la toiture du bâtiment du bar.

Un emprunt d'équilibre d'un montant de 486.000 €, correspondant approximativement au coût de reconstruction de la salle polyvalente de PRATZ, figure au budget ; sans être forcément contracté cette année. Sa souscription sera déterminée en fonction de l'octroi des subventions et de l'état d'avancement du chantier.

Le conseil valide ces projets.

Vote du budget principal :

Il approuve à l'unanimité le budget proposé, comme suit :

| | DEPENSES € | | RECETTES € | |
|-----------------------|------------|-----------|------------|-----------|
| | CR | 2025 | CR | 2025 |
| Fonctionnement | | 2 359 030 | | 2 359 030 |
| Investissement | 57 535 | 1 727 685 | 111 306 | 1 673 914 |

Vote des taux :

Le conseil vote, à l'unanimité, les taux des taxes locales 2025 dont les taux seront les suivants :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 43,99%.

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) ; 43,89%.

Taxe d'habitation résidences secondaires : 9,73 %.

Au regard de tous les investissements prévus, le maire qualifie ce budget à la fois d'ambitieux et de raisonnable, puisque le montant du prêt est somme toute modeste versus celui des dépenses.

Ce budget témoigne selon lui de la dynamique communale et de l'engagement des élus qui ne réduisent pas leurs ambitions en fin de mandat.

PERSONNEL

Le maire expose qu'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe, dans le cadre d'emploi C, de la collectivité était éligible à la promotion interne 2025 pour l'emploi de rédacteur, dans le cadre d'emploi B.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Jura, en date du 27 mars 2025, relative à la promotion interne 2025 a rendu un avis favorable à cette promotion.

En conséquence, le maire demande à l'assemblée de donner son accord pour la création d'un emploi au grade de rédacteur, à compter du 1^{er} mai 2025, au taux d'emploi de 35/35^{ème}, avec possibilité d'heures supplémentaires à la demande du maire en cas de nécessité de service.

Le Conseil Municipal décide de créer cet emploi au grade de rédacteur.

DOMAINE - PATRIMOINE

Le maire donne lecture du courrier du 10 mars 2025 reçu des indivisaires LEPINE.

Ces derniers sont propriétaires de la parcelle boisée cadastrée A 170 au lieudit « Les Lattes, Pré Chaillet », d'une contenance de 68a 43a ; contiguë (par son petit côté) à la parcelle communale cadastrée A 235. N'ayant pas d'intérêt familiaux à la conserver, ils manifestent leur souhait de céder, à titre gratuit, ladite parcelle à la commune.

Après avis de l'agent ONF, et de la Municipalité, et considérant l'intérêt, même modeste, que peut représenter cette parcelle, le maire propose au Conseil municipal d'accepter ce don.

Il précise que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune et que, pour l'assiette de calcul de ceux-ci, il est nécessaire de fixer une valeur.

Après discussion, le conseil accepte cette donation, estime la parcelle à 600 € pour les besoins de la rédaction de l'acte notarié qui sera reçu par l'étude de Maîtres BUSCOZ et REVERCHON, notaires associés à Saint-Claude. Il précise que les frais d'actes sont à la charge de la commune, donataire, et donne pouvoir au maire pour signer l'actes et toutes pièces nécessaires.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Le maire expose que depuis le 1^{er} septembre 2017, les régions, en lieu et place des départements, sont compétentes pour organiser les services de transports scolaires ;

La mise en place de l'accompagnement est organisée par la Collectivité avec le soutien financier de la Région par le biais d'une convention de financement à hauteur de 50 %. Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement de la mise en place de l'accompagnement dans les cars assurant le transport scolaire des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans).

La Région Bourgogne Franche-Comté fixe le rôle et la responsabilité des accompagnateurs par le biais de la charte de l'accompagnateur signée à chaque rentrée scolaire par chaque accompagnateur et la commune.

Une nouvelle convention de financement de l'accompagnement dans les transports scolaires du Jura doit être mise en place pour la période 2024-2026 (pour une durée de deux années scolaires), soit du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 3 juillet 2026 afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la Région.

A l'issue de la période et pour les années scolaires à venir, la collectivité devra procéder à la demande explicite de renouvellement de ladite convention par courrier à la Région.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention pour la période 2024-2026 ainsi que les chartes des accompagnatrices au 1^{er} septembre de chaque année.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le maire rappelle que le SIDEC propose à la collectivité la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'Eclairage Public et de respecter les engagements de la Charte « Eclairons Juste le Jura ». Ce service technique, baptisée e-lum ®, fait l'objet d'une convention d'adhésion entre la Collectivité et le SIDEC.

L'actuelle convention se terminant le 25 avril 2025, il convient de renouveler l'adhésion de la collectivité à la Charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC ainsi que l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ®, pour une durée de 6 années, à compter du 26 avril 2025.

Le Maire rappelle que la contribution d'adhésion pour ce Service est fixée à **18 Euros** par an et par point lumineux pour l'année 2024 et sera revue chaque début d'année civile. Le coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'empreinte nocturne de la commune, avec un seuil bas fixé à 16,56 Euros par point calculé selon une formule ; cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Le maire précise que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'éclairage ni les interventions sur d'autres éclairages extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au SIDEC via une convention de mandat spécifique.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de l'adhésion de la collectivité à la Charte « Eclairons juste le Jura » proposée par le SIDEC et le renouvellement de l'adhésion de la collectivité au Service e-lum ® proposé par le SIDEC, pour une durée de 6 années, à compter du 26 avril 2025 et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

SERVICE PUBLIC

Motion en faveur du maintien de la Ligne des Hirondelles

Le maire et Laurent PLAUT rappellent le contexte :

La Région Bourgogne-Franche-Comté a initié une démarche « Pétition pour la défense de nos lignes ferroviaires » en insistant sur l'importance stratégique de la Ligne des Hirondelles pour le Haut-Jura, et demande aux collectivités de soutenir cette démarche.

Elle rappelle que la Ligne des Hirondelles est un axe structurant pour le Haut-Jura permettant la liaison essentielle entre la plaine et les territoires de montagne, qu'elle joue un rôle fondamental dans la mobilité quotidienne des habitants, l'accès aux services publics, au tourisme durable et à l'économie locale, et que son maintien et son amélioration sont indispensables à la transition écologique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant un mode de transport collectif et bas carbone ;

Dans le domaine touristique cette ligne ferroviaire mythique traverse le Jura sur 123 km et relie Dole à Saint-Claude. Des excursions accompagnées et commentées sont organisées à Dole et à Saint-Claude. A Saint-Claude, des activités comme les visites de la ville et des musées contribuent à l'activité touristique.

Sa fermeture compromettrait gravement l'attractivité du territoire, le désenclavement des zones rurales et la qualité de vie des habitants.

Comme lors de l'examen de cette motion lors du conseil communautaire du 9 avril dernier, la question de la ligne Saint-Claude / Oyonnax est évoquée.

Véronique ASNAR rappelle le rôle décisif des transports publics pour la desserte du territoire, du point de vue économique et social. Elle insiste sur la nécessité de réduire l'empreinte carbone en limitant l'usage de la voiture individuelle et notamment l'autosolisme.

Magali PHILIPPE témoigne des conséquences de la diminution du nombre de trajets qui contraint les étudiants à destination de Besançon de programmer leur départ le dimanche soir ou les parents à les rapprocher d'une gare plus importante d'où les départs sont plus nombreux.

Laurent PLAUT et Rachel TEIXEIRA DA SILVA, qui ont assisté au conseil communautaire, estiment qu'il ne faut pas associer une décision concernant la ligne Saint-Claude / Oyonnax à la motion en faveur de la ligne des Hirondelles.

Le maire appuie cette position en informant le conseil que la commission « aménagement du territoire et mobilités » de la Communauté de Communes a souhaité qu'une étude permettant d'évaluer les aspects pratiques, juridiques et économiques de la remise en service de ce tronçon, ou de son changement d'usage (vocation touristique ou circulations d'engins d'autres types), soit réalisée. Une enveloppe a été inscrite au budget primitif de la Communauté de Communes à ce sujet, et un comité de pilotage est en cours de constitution. Il devrait regrouper notamment l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental du Jura, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, les communautés de communes Haut-Bugey Agglomération et Terre d'Emeraude Communauté, toutes les communes traversées par la voie ferrée (Saint-Claude, Lavans-lès-Saint-Claude, Chassal-Molinges, Vaux-les-Saint-Claude, Jeurre, Lavancia-Epercy, Dortan, Arbent, et Oyonnax) et SNCF Réseau.

Concernant la ligne Saint-Claude / Oyonnax, le maire suggère d'attendre le résultat de l'étude qui se déroulera au cours de cette année 2025, avant de prendre des positions qui ne seraient que des postures de principes.

Le conseil est unanime pour demander à la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'Etat et à la SNCF de garantir la pérennité et la modernisation de la Ligne des Hirondelles afin de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire.

QUESTIONS DIVERSES

Commission « Développement Durable ».

Laurent PLAUT présente le compte-rendu de la réunion du 7 avril dernier.

Il insiste sur la définition stricte des sentiers de randonnée sur lesquels la circulation de tout véhicule terrestre à moteur serait prohibée.

La commission a travaillé sur les justifications d'interdiction à la circulation sur chacun des chemins pressentis, qui devront être précises pour que les arrêtés ne soient pas remis en cause.

Il convient que l'interdiction totale n'est ni possible ni souhaitable, les ayants droit, exploitants, chasseurs, sont par exemple dispensés de ces interdictions.

Il conclut en informant l'assemblée sur le fait qu'un projet d'arrêté est en cours de rédaction et sera prochainement soumis à l'approbation du Conseil, après avis de juristes.

Christ de la Chapelle de Saint-Romain.

Le Centre Régional de Restauration et Conservation des Œuvres d'Art (C.R.R.C.O.A.) de VESOUL nous a informés de l'avancement de la restauration du Christ en croix de la Chapelle Saint-Romain, et a adressé quelques images attestant de l'état des pigments et des éléments restaurés.

Ces images sont projetées.

L'œuvre devrait être de retour en cours d'année.

Dépose de la ligne moyenne tension en juillet (poteaux + transformateurs).

Après la ligne 225.000 volts Génissiat / Champagnole pour laquelle les derniers travaux seront réalisés en décembre, c'est au tour de la ligne moyenne tension 20.000 volts en provenance de Brive / Porte-Sachet (secteurs Lizon, Pont de Lizon, Fourger, ancienne gare, Fontanette ; Rue de la 1^{ère} D.F.L.) d'être déposée. Les anciens transformateurs seront également enlevés.

Cérémonies de commémoration du 8 mai 1945 à Pratz et à Lavans.

Le maire rappelle que la commémoration du 8 mai est célébrée aux Monuments aux Morts de Pratz et Lavans.

En l'absence de victimes de la seconde guerre à Ponthoux, mais à l'occasion de cette journée de mémoire, une gerbe est simplement déposée sur ce monument (procédure identique à celle de la mairie historique).

La population et les élèves sont invités à se rassembler :

- A Pratz, près du Monument aux Morts, à 10h50.
- A Lavans, fontaine du Neu à 11h30.

Sandrine DUTOIT, en charge de l'intendance, demande aux élus d'être présents à 9h 45 en mairie pour la mise en place de la cérémonie et du vin d'honneur.

PROCHAINES REUNIONS

Conseil municipal : jeudi 15 mai 2025 à 19h.00

La séance est levée à 21h35.

Philippe PASSOT, maire



Magali PHILIPPE, secrétaire de séance